

N° 92
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

25 mars 2025

PROPOSITION DE LOI

*visant à renforcer les conditions d'accès à la nationalité française à
Mayotte*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a modifié, en première lecture, la proposition de loi, adoptée par
l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la
procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^e législature) : 693, 864 et T.A. 43.

Sénat : 315, 466 et 467 (2024-2025).

Article unique

- ① Le titre I^{er} du livre V du code civil est ainsi modifié :
- ② 1° L'article 2493 est ainsi modifié :
- ③ *a) (Supprimé)*
- ④ *b) À la fin, les mots : « plus de trois mois » sont remplacés par les mots : « depuis plus d'un an » ;*
- ⑤ 2° Le premier alinéa de l'article 2495 est ainsi modifié :
- ⑥ *a et b) (Supprimés)*
- ⑦ *c) Les mots : « plus de trois mois » sont remplacés par les mots : « depuis plus d'un an ».*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 mars 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER